



Quelles sont les recours pour remettre une complicité

Par **scoubidou**, le **11/06/2010** à **08:03**

Bonjour, je suis en attente de procès, étant dans la partie civile pour le décès de mon fils par maltraitance, 2 accusés dont 1 détention provisoire et l'autre sous contrôle judiciaire. Les accusations de départ étaient pour l'accusé principal homicide involontaire ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner et l'autre accusé c'est-à-dire la mère complicité et non empêchement de l'acte criminel. Aujourd'hui les réquisitions sont données pour l'accusé principal homicide involontaire sans l'intention de la donner et la mère en liberté pour non assistance à personne en danger, en attente de décision de la cour d'appel de Paris pour homicide volontaire comment remettre la complicité de l'autre accusé? Quels sont les recours pour la défense pour mettre tout dans le bon chemin, une bonne justice, merci de votre aide, soutien ou conseil, cordialement

Par **chris_ldv**, le **11/06/2010** à **10:40**

Bonjour, Vous pouvez porter plainte pour des faits précis que vous estimez répréhensibles mais la qualification des faits, suivie des éventuels motifs de poursuite sont du ressort du procureur de la République à l'issue de l'enquête des forces de l'ordre (police/gendarmerie). Dans le cas que vous décrivez le procureur a déjà décidé des motifs de poursuite donc à moins d'apporter des éléments nouveaux susceptibles de générer un complément d'enquête qui elle-même aboutira à une requalification des faits vous ne pouvez rien faire de plus. Cordialement,